

La mobilisation contre la mobilisation!

De nos jours, la mobilisation est présentée comme une solution novatrice aux problèmes sociaux actuels. Pourtant, en regardant vingt ou trente ans en arrière, force nous est de constater que la mobilisation était déjà bien présente en sol québécois et qu'elle a permis le développement des organismes communautaires. Ceux-ci occupent, d'ailleurs, un espace fondamental dans nos communautés. Peu importe le secteur auquel ils sont rattachés, les organismes communautaires offrent un nombre impressionnant de services aux personnes qui les fréquentent. Voilà un résultat concret de ce que la mobilisation a su développer et maintenir.

Actuellement, ce qui a été mis en place par certains organismes communautaires est menacé d'un retour à la case départ, justement à cause de certains projets dit *de mobilisation*. Le milieu communautaire qui a toujours su trouver les moyens pour actualiser des services en collaboration étroite avec l'ensemble des instances qui, de près ou de loin, touchent au développement global des familles, est présentement fragilisé par certaines conceptions de ce que devrait être la mobilisation des collectivités.

Voici un exemple vécu dans Lanaudière. La Fondation Lucie et André Chagnon est arrivée depuis quelques années dans la région. L'information est connue, cette fondation privée a beaucoup d'argent et de projets en cours, dont certains liés au développement des enfants en situation de pauvreté. Cette fondation arrive dans des milieux ciblés avec l'intention de mobiliser les acteurs sociaux sur des objectifs déjà définis. Pour ce faire, elle exige des communautés qu'elles fournissent des fiduciaires aux projets, des ressources humaines, du temps, de l'énergie, des locaux, du matériel didactique et des fournitures de bureau (toutes des denrées rares pour certains acteurs...). Pour sa part, la Fondation Lucie et André Chagnon investit des sous pour payer du salaire à des ressources qu'elle engage et qui viendront, en bout de ligne, dédoubler le travail des organismes du milieu et parfois même démobiliser les mobilisations déjà en place. Les millions investis dans les milieux par la Fondation Lucie et André Chagnon, étant, la plupart du temps, pour les mêmes actions et les mêmes buts que les organismes communautaires et les concertations locales déjà en place.

Voilà une situation incohérente... Les organismes communautaires actualisent, avec peu de moyens, des projets qui répondent efficacement aux besoins de la population. Ils sont expérimentés, ils sont novateurs, ils travaillent à la base même des problématiques sociales avec et pour les personnes. Les organismes communautaires de Lanaudière se rencontrent, se parlent, se respectent et font en sorte de ne pas dédoubler le travail des autres acteurs sociaux de leurs communautés. Des expertises, ils en développent, et ce, malgré les nombreux obstacles auxquels ils font face. Paradoxalement, un des obstacles majeur au développement des organismes communautaires et au rayonnement de leurs actions est le manque de financement! Alors pourquoi ne pas travailler ensemble pour assurer une pérennité aux ressources communautaires, déjà en place, et au personnel qualifié qui y offrent des services de qualité? N'est-ce pas là le sens profond que doit prendre la mobilisation?

Peut-on parler de mobilisation lorsqu'une fondation privée, avec de grands moyens financiers, met des services sur pied alors qu'ils sont souvent déjà offerts dans les communautés? Les politiques de la Fondation Lucie et André Chagnon sont inébranlables et l'une d'entre elles stipule clairement qu'ils ne financent pas les organismes communautaires et les projets déjà en place dans les communautés. C'est bien de vouloir investir de l'argent dans les régions du Québec pour des causes

bien précises. Les fondements de la Fondation Lucie et André Chagnon ne sont pas négatifs en soi. Cette fondation est puissante et documentée, elle détient bien des moyens. Détient-elle pour autant la solution idéale? Certains processus qu'elle impose sont questionnables. En quoi est-ce positif au développement des communautés que de réinventer, en parallèle, le travail des organismes communautaires mis en place par les citoyens? Aucune raison ne justifie la récupération du travail des organismes communautaires pour démolir ou refaire ce qui est fait et qui continue de se faire.

La Fondation Lucie et Andrée Chagnon se dit complémentaire à ce qui se fait déjà dans les communautés. Pourtant, lorsque l'on se veut complémentaire, il est nécessaire de ne pas se placer en supériorité par rapport au reste des acteurs présents. Des ressources vraiment complémentaires savent renoncer à la première position et travailler, ensemble, de manière respectueuse, autour d'une préoccupation commune. Ainsi, chacune des parties jouent un rôle important dans le respect de sa mission et de ses approches.

Les organismes communautaires Famille étant composés de membres de la communauté, d'un conseil d'administration élu démocratiquement par les membres et d'une équipe de travail terrain, ils sont très bien placés pour communiquer les besoins et aspirations des familles d'un milieu. Peut-on rêver la mise sur pied, dans les organismes Famille, d'un comité de consultation reconnu pouvant soutenir et renforcer l'articulation et le développement de projets s'adressant aux familles des communautés desservies?

Pour évoluer et bien répondre aux besoins sociaux, il est nécessaire de réfléchir et revisiter nos façons de faire, quitte à les modifier lorsque cela s'avère nécessaire pour le bien commun. N'allons pas faire croire à un constat d'échec, là où il y a plutôt de nombreuses réussites, issues du milieu communautaire, qui font la fierté de nos régions! La mobilisation doit contribuer au développement des organismes communautaires dans chacune des régions du Québec. Les organismes communautaires Familles doivent continuer à travailler en concertation et rappeler l'importance d'être soutenus à tous les niveaux : ressources humaines, monétaires, services à la communauté famille, et développement social.

En tant que travailleur du milieu communautaire depuis de nombreuses années et directeur d'une excellente Maison de la famille, bien structurée, bien implantée, soutenue par une équipe de travail et un conseil d'administration compétent et professionnel, j'affirme que nos expériences comptent. Il faut donner aux organismes communautaires, l'accès aux outils qui assureront la pérennité et la longévité de ceux-ci pour les gens qui les utilisent, pour celles et ceux qui y travaillent et pour la communauté à qui ils appartiennent. Les organismes communautaires doivent rester forts dans leurs milieux pour continuer d'offrir des services aux personnes qui en ont besoin. Cela passe par un financement adéquat permettant le développement de services et de projets qui leurs appartiennent. Les organismes communautaires ont droit à la reconnaissance sociale même s'ils n'ont pas les moyens financiers de la Fondation Lucie et André Chagnon, ni le prestige que l'on a trop tendance à y rattacher...

Communautairement vôtre,

Henri Thibodeau, Directeur général, Association Carrefour Famille Montcalm
450-439-2669

Édith Monette, pour la Table régionale des organismes communautaires Famille de Lanaudière
450-835-9094